



**HAL**  
open science

# Les troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne

Philippe Abrahamsi

► **To cite this version:**

Philippe Abrahamsi. Les troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne.  
HIMA : revue internationale d'histoire militaire ancienne, 2020, 9, pp.15-36. hal-04189006

**HAL Id: hal-04189006**

**<https://hal.science/hal-04189006>**

Submitted on 28 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les troupes d'élite dans la documentation de Mari d'époque paléo-babylonienne

### Elite troops in Mari documentation from the Old Babylonian Period\*

Philippe Abrahami  
Univ. Lille, CNRS, Ministère de la Culture,  
UMR 8164 – HALMA, F-59000 Lille, France

La documentation textuelle de Mari des règnes de Yasmah-Addu (1792-1776 avant J.-C.) et de Zimrī-Lîm (1775-1762 avant J.-C.) représente une source d'information de première importance pour l'étude de l'histoire militaire du Proche-Orient ancien durant la première moitié du deuxième millénaire avant J.-C. Parmi les différentes catégories de soldats qui sont mentionnées dans les lettres et les textes administratifs de ce corpus, le présent article vise à déterminer celles qui sont susceptibles d'être identifiées à des corps d'élite.

Mari's textual documentation dating from the reigns of Yasmah-Addu (1792-1776 B.C.) and Zimrī-Lîm (1775-1762 B.C.) represents a source of primary importance for the study of Ancient Near East warfare during the first half of the second millennium BCE. Among the different categories of soldiers mentioned in the letters and administrative texts of this corpus, the present paper aims to identify those that are likely to be identified with elite troops.

#### Mots clefs

Bonne troupe, Gardes du corps, Troupe de la porte du palais, Patrouilleurs, *Piḫrum*.

#### Key Words

Good Troop, Body guards, Palace Gate Troop, Patrolman, *Piḫrum*.

Le site de Mari (actuel Tell-Hariri) se trouve dans la région du Moyen Euphrate à une quinzaine de kilomètres de la frontière syro-irakienne. Depuis sa découverte fortuite en 1933 jusqu'en 2010, quarante-sept campagnes de fouilles ont été conduites par des missions françaises. Environ 20.000 tablettes et fragments, provenant pour la plupart des différentes zones du Grand Palais, ont été mises au jour. La plus grande partie des trouvailles épigraphiques couvre une période relativement courte d'un demi-siècle (ca. 1810-1761 avant J.-C.), essentiellement concentrée sur les règnes de Yasmah-Addu (1792-1776 avant J.-C.) et de Zimrī-Lîm (1775-1762 avant J.-C.). Cette documentation permet d'écrire l'histoire politique du royaume de Mari et de ses relations avec les États qui relèvent de sa sphère d'influence notamment les royaumes du triangle du Habur en Haute Mésopotamie ainsi qu'avec les autres grands royaumes du Proche-Orient (Larsa, Babylone, Ešnunna, Ekallātum, l'Elam, Alep, Qatna et Hašor).

Ce corpus, pour l'essentiel constituée de lettres et de pièces de gestion administrative et comptable, constitue une source d'information de première importance pour l'histoire militaire du Proche-Orient ancien à l'époque paléo-babylonienne (2002-1595 avant J.-C.). Les lettres traitent des préparatifs de campagne et rendent compte des opérations militaires. Y sont mentionnées toutes sortes de problèmes relatifs au paiement des soldes, à la discipline, à la durée du service ou encore à l'affectation des tenures militaires. Les documents de gestion concernent notamment des inventaires d'armes et des listes de soldats en précisant leur unité d'affectation.

Cette documentation mentionne également différentes catégories de troupes. Le présent article vise à déterminer parmi ces dernières, celles qui sont susceptibles d'être identifiées à des corps d'élite. En premier lieu, est traité le cas du *piḫrum*, terme qui a longtemps été considéré comme désignant une troupe d'élite à partir d'une étymologie ouest-sémitique convoyant la

notion de « choisi ». Il sera ensuite question de trois types d'unités militaires qui par leur rapport particulier au roi pourraient être assimilés à des corps d'élite : les gardes du corps (*šūt-sag*), la troupe de la porte du palais (*šāb bab ekallim*) et le régiment du roi (*kišir šarrim*). Dans une dernière partie sont étudiées les références aux bonnes troupes (*šābum damqum*) afin de déterminer si les unités désignées comme telles peuvent être considérées comme des troupes d'élite. Pour étayer notre propos, nous ferons ponctuellement appel à la documentation contemporaine de la Babylonie.

### 1. Le *piḫrum* : la désignation de l'armée régulière

Dans une courte note, publiée en 1939, Ch.-F. Jean présentait quelques occurrences du terme écrit PI-*iḫrum* qu'il lisait *biḫrum*. Ce type de soldat était identifié à des « miliciens d'élite » par rapprochement avec la racine ouest-sémitique *bḫr* qui convoie la notion de « choisir », « sélectionner »<sup>1</sup>. Ce sens accepté par les dictionnaires akkadiens a fait longtemps autorité<sup>2</sup>. Cependant, un an avant la parution de la note en question, G. Dossin, avait déjà envisagé une autre étymologie fondée sur l'akkadien *paḫārum* « rassembler » lisant ainsi le terme en question *piḫrum* qu'il traduit de façon générique par « troupe »<sup>3</sup>. La question fut reprise bien plus tard par J.-M. Durand qui opta pour la lecture *piḫrum* du fait que le corpus de Mari utilise pour le verbe et l'adjectif verbal « choisi(r) / sélectionn(er/é) » l'akkadien *bērum*, la forme correspondant au sémitique ancien avec la pharyngale étymologique /ḫ/ n'y étant pas documentée<sup>4</sup>.

La formation nominale auquel se rattache le terme *piḫrum* ayant souvent une nuance passive, on aurait affaire à des soldats « réunis » / « regroupés ». Il s'agirait donc, selon J.-M. Durand, d'une troupe constituée pour une opération. À partir de cette étymologie, selon les contextes, le terme *piḫrum* a été diversement traduit : « ensemble de l'armée », « armée régulière », « mobilisés », « conscrits »<sup>5</sup>. Il s'agit là de réalités assez différentes que l'on tentera de mieux cerner en analysant les contextes opérationnels impliquant cette catégorie de troupe et les modalités de leur recrutement et de leur service.

---

\* Je remercie vivement Denis Lacambre et Pierre Villard qui ont expertisé le présent article pour leur relecture attentive et l'utilité de leurs commentaires. Toute erreur ou omission relève cependant de ma responsabilité.

<sup>1</sup> Jean 1939, p. 112.

<sup>2</sup> CAD B, p. 211-212, *bēru* B : « elite troops » ; AHw, p. 122b, *bē/īru(m)* II : « Garde ». À partir du sens de « choisi », Sasson (1969, p. 22) a considéré qu'il s'agissait d'un « soldat enrôlé ». Le CAD P, p. 369b, *piḫru* cite une référence lexicographique suméro-akkadienne inexploitable et renvoie au CAD *bēru* B. Le terme amorrite *rāsum*, équivalent à l'akkadien *rēšum* « tête », est attesté uniquement à Mari pour qualifier des troupes dans trois lettres de Kibrī-Dagan, le gouverneur de Terqa. Le CAD le traduit par « troupe d'élite » (CAD S, p. 11b) mais considère le sens incertain dans le volume R (CAD R, p. 183a, *rāsu*). Ce terme désigne en fait un corps d'armée, cf. Durand 1998, p. 466, n°717, n. a.

<sup>3</sup> Dossin 1938, p. 181-182. Le syllabaire cunéiforme permet de lire le signe BI comme une bilabiale sourde ou sonore (*bi* ou *pī*). La lecture *piḫrum* lui était probablement suggérée par la figure étymologique du passage de la lettre qu'il citait (A.759, inédit, 18-19) : « dès à présent que mon seigneur donne les ordres pour que toute la troupe (*piḫrum*) soit rassemblée (*paḫir*) ».

<sup>4</sup> Durand 1998, p. 196-197, n°573, n. b et p. 362. La réduction du système consonantique de l'akkadien du deuxième millénaire par rapport au proto-sémitique se traduit par la perte des « gutturales » : les laryngales /ʾ/ et /ḫ/ et les pharyngales /ʿ/ et /ḥ/. Cette dernière, tout comme le /ḡ/, également perdue, ont fusionné dans la vélaire /ḫ/, cf. Streck 2011, p. 361. Contrairement à Edzard (1964, p. 144), il est peu probable que l'expression \**biḫram* *bērum* (ARM 14 70, 10' ; ARM 26/2 407, 9'-10' et ARM 27 146, 16-17) ait conservé les deux formes : l'une sémitique occidentale (*biḫrum*) avec la pharyngale (/ḫ/) et l'autre akkadienne (*bērum*) où celle-ci a disparu. Plutôt que de voir dans cette expression une figure étymologique, on lira donc *piḫram* *bērum* en considérant qu'il est question de sélectionner des soldats parmi la troupe *piḫrum*.

<sup>5</sup> Charpin, Ziegler 2003, p. 217 n. 430 ; Heimpel 2003, p. 592-593 ; Guichard 2014, p. 18 (col. ii, 35) et p. 48. Voir aussi « soldat régulier » ARM 14 22, 12-13 (LAPO 18 955, p. 102). Dans les lettres récemment publiées par Durand 2019, le terme est généralement traduit par « mobilisés ».

Dans le contexte de campagnes militaires, le *piḥrum* constitue un élément du corps expéditionnaire, associé à d'autres composantes. La lettre ARM 26/2 418, 4-7 mentionne ainsi le *piḥrum* et « toute la troupe »<sup>6</sup>. La lettre ARM 27 170, qui appartient au dossier de la bataille de Hiritum, décrit un mouvement de repli en deux vagues après la fin d'un siège impliquant d'abord le *kabittum*, un terme qui en général désigne le gros de l'armée, puis la troupe *piḥrum*<sup>7</sup>. D'après la lettre ARM 26/2 362, 5-6 et 22-23, l'armée babylonienne intervenant contre Rīm-Sîn de Larsa est composée du *piḥrum*, des troupes assignées aux travaux de terrassement (*tupšikkānum*) et des « serviteurs » du roi (*wardum*), probablement les militaires et diplomates de haut-rang<sup>8</sup>. Dans un autre registre de texte, *L'Épopée de Zimrī-Lîm* indique que le corps expéditionnaire auquel s'adresse le roi est composé du *piḥrum* et des troupes levées parmi les Bédouins (*hana*)<sup>9</sup>. Cette situation est aussi reflétée dans la réalité par la lettre FM 2 116, 37-42 (= ARM 33 154) de Sūmu-Hadû. Lors de la constitution d'une armée pour une campagne militaire, les Benjaminites du royaume de Mari (Bords-de-l'Euphrate) qui forment le *piḥrum* sont préparés pour la route (*zukkû*) alors que les Benjaminites et Bensimalites des campements (*hana*) qui ne sont pas immédiatement disponibles, doivent être rassemblés (*pahārum*)<sup>10</sup>. Le *piḥrum* désigne aussi, probablement *pars pro toto*, l'ensemble d'un corps expéditionnaire. Ainsi dans deux lettres qui mentionnent la venue de l'armée élamite au moment du siège de Hiritum, le terme *piḥrum* permute dans le texte avec « 30000 hommes de troupes »<sup>11</sup>.

En mission à l'extérieur des frontières du royaume, le *piḥrum* est aussi envoyé en garnison dans les villes alliées du royaume de Mari. ARM 26/2 407, 8'-10', montre que 30 hommes choisis parmi les 55 soldats *piḥrum* d[e la ville de NG] sont affectés à la relève des troupes mariotes stationnées à Ilān-šūrā (cf. ARM 26/2, p. 46-49). ARM 14 50 (LAP0 17 662, p. 386) concerne le cas d'un individu qui dénie le fait d'être un démobilisé (*pāṭerum*) de la garnison de cette ville déclarant n'avoir jamais été incorporé dans les rangs de la troupe *piḥrum*.

<sup>6</sup> « Išme-Dagan et Hammu-rabi (de Kurdā) [avec] ([*qadu*]m) leur *piḥrum*, ont [fait sortir] (*u[šēšāni]mma*) de la ville d'Urz[ikka] t[oute leur troupe] (*k[al šābīšunu]*) nuitamment à la (première) veille et ils ont assiégé la ville de Šurnat ».

<sup>7</sup> Lacambre 2002, p. 18.

<sup>8</sup> *šāb tupšikkānim* est traduit par « troupe du génie » et compris comme désignant les unités en charge des travaux de siège, cf n. a de l'édition du texte, p. 164. Le *šābum ēpištum* représente sans doute une réalité proche dans le contexte de ARM 27 161, 50. L'interprétation de D. Charpin selon laquelle le passage en question ferait référence « aux troupes d'élite (*šābum behrum*) et aux simples sujets (*wardū*), qui formeraient les combattants proprement dits » doit être revue. Les serviteurs (*ir*), qualifiés de confiance (l. 20 : *taklūtum*) sont plutôt à identifier aux personnalités proches du souverain ayant d'importantes responsabilités civiles et militaires, qui sont admises au conseil secret, cf. à ce sujet Durand 1997, p. 94, n°16, n. g.

<sup>9</sup> Guichard 2014, p. 18, col. ii, 35 et p. 48. Sur le terme « hana » qui désigne les parties transhumantes des clans, cf. Durand 1998, p. 417-418 et p. 491, n°733, n. i, qui traduit par « bédouin ». Au sens propre, il s'agit des « (gens) des campements ».

<sup>10</sup> Cf. également ARM 5 1 (ci-dessous n. 13) où l'on retrouve une constitution analogue comprenant le *piḥrum* (sédentaires) et les Bédouins (*hana*). Dans la lettre FM 2 116 (ARM 33 154), l'ensemble formé par ces deux composantes est désigné par le terme *gibētum*. L'éditeur de la lettre (Eidem 1994, p. 206-208) le traduit par « well-prepared » et considère, en note, qu'il s'agit d'une armée « assembled and ready ». J.-M. Durand considère que le *gibētum* désigne le « noyau national, la troupe à disposition dans le cœur du royaume », cf. ARM 26/1, p. 160, n°27, n. b et ARM 33 154, p. 348 n. p. L'étymologie serait à rechercher du côté du sémitique GB'/Ḥ (*gebûm*) avec le sens de « rassembler » / « réunir » qui convient assez bien aux passages cités par cet auteur.

<sup>11</sup> « Le Sukkal a choisi 30000 hommes de troupe / a choisi des *piḥrum* » (ARM 27 145, 21-22 : *lú sukkaḥ 30 li-mi ša-ba-am i-bé-er-ma* ; ARM 27 146, 16-17 : *lú pi-ih-ra-am [i-b]é-er-ma*). Les effectifs de troupe *piḥrum* représentant un corps d'armée tournent plutôt autour du millier d'hommes, cf. par exemple les 5000 soldats babyloniens dans ARM 26/2 477, 17'-18'. Dans M.5423, 23'-24', ils forment un contingent de 4000 hommes venant à l'aide de la ville de Šibat (Charpin 1998, p. 84). Dans cette lettre, le terme *piḥrum* est employé plusieurs fois à l'état absolu. 3000 autres constituent l'armée de Šarriya de Razamā-du-Yussan dans ARM 28 159, 7'. Sur la question des effectifs militaires dans la documentation militaire, cf. Abrahami 1992.

En dehors des expéditions militaires, l'emploi du *piḫrum* est bien documenté : pour la garde des villes (ARM 33 79, ARM 14 67 = LAPO 17 673, p. 404), l'escorte de convois<sup>12</sup> et la sécurité des chantiers (ARM 33 129, 6'-8') mais aussi pour des missions qui n'ont pas nécessairement un caractère militaire. Dans ARM 3 26, 23 (LAPO 16 200, p. 331), cette troupe est affectée à la collecte des roseaux pour le temple d'Annunītum avec « la réserve, les isolés et les démobilisés » (lú pí-[i]h-ru-um lú eg[ir] lú didli ù lú šu.bar.ra). À plusieurs reprises, des soldats *piḫrum* sont affectés à la moisson (ARM 13 124 = LAPO 17 806, p. 616 ; ARM 27 102, 6-7) ou à la réalisation de travaux d'aménagements hydrauliques (ARM 33 290, 23, ce qui conforterait la restitution proposée par Joannès 1994, p. 137, n°75, l. 13).

Le *piḫrum* est aussi utilisée aux côtés d'unités spécialisées :

- les patrouilleurs *sagbûm* et *bazaḫātum*<sup>13</sup> qui ont pour zone d'action respectivement la steppe et les territoires autour des villes,
- les gardes du corps *šût-sag* ainsi que la troupe de la porte du palais.

Les contextes dans lesquels ces unités agissent ensemble, relèvent de mesures de sécurité courantes comme la garde de la ville et des troupeaux de vache dans ARM 5 1, 12' (LAPO 17 509, p. 106)<sup>14</sup>. Des troupes de *piḫrum* et des unités spécialisés opèrent parfois dans des unités conjointes au sein des corps expéditionnaires<sup>15</sup>. Leurs missions sortent aussi du domaine militaire<sup>16</sup>.

Plusieurs documents éclairent la question du recrutement au sein de la troupe *piḫrum*. Une partie des gens qui la constitue appartiennent au personnel du palais. La lettre ARM 13 14, 4-6 (LAPO 17 652, p. 368) mentionne les « rôles du *piḫrum* des individus sans affectation et des domestiques-*girseqqum* du district » (*tup-pa-at pí-ih-ri-im*, [š]a lú *we-de-ni* ù *gîr.sig5.ga.meš*, [š]a *ha-al-ši-im*). Dans la lettre A.809, il est question, au moment du recensement, d'inscrire en tant que *piḫrum* (*ana piḫrim šaṭārum*) des artisans palatiaux

<sup>12</sup> Escorte et portage de la timbale-*alûm* (ARM 26/1 18, 21 et 44) ; escorte du ravitaillement destiné à la troupe et aux patrouilleurs *sagbûm* (ARM 5 61, 2' et 9' = LAPO 17 512, p. 112). Dans la documentation de Babylonie, des *piḫrum* escortent des prêtresses (AbB 2 34, 21). Les textes de Dūr-Abi-Ešuh, l'une des forteresses défendant Nippur, mentionnent des troupes *piḫrum* qui se rendent au sanctuaire de Parak-mār-Enlil pour y effectuer « le rituel de la bêche de cuivre » tout en escortant des convois de céréales. Ils assurent également la surveillance des troupeaux cf. Abraham & Van Lerberghe 2017, p. 3 et p. 167 et Béranger 2019, p. 107 (lettre 3), p. 113 et p. 116. C'est également le cas dans ARM 14 22, 6 et 12 (LAPO 18 955, p. 102) : suite à la prise de présage concernant la sécurité des pâturages et le renforcement des patrouilleurs *bazaḫātum*, il est décidé d'affecter une unité de *piḫrum* à la surveillance des troupeaux.

<sup>13</sup> Concernant ces deux catégories de patrouilleurs, cf. Abrahami 1997, p. 23-31 et Durand 1998, p. 380-381. La lettre M.5423, 27' documente la forme verbale *sagābum* (Charpin 1992, p. 84). ARM 3 30, 18 (LAPO 17 841, p. 659) montre l'affectation aux patrouilleurs *bazaḫātum* de « bons soldats ». Pour le sens donné à cette expression, cf. ci-dessous § 5.

<sup>14</sup> 300 *piḫrum* des Bords-du-Tigre et 700 Bédouins (*hana*) sont équipés (*uštašbitma*) et constitués en deux contingents de 500 hommes affectés l'un à la garde de la ville, l'autre à celle des vaches tandis que les patrouilleurs *sagbûm* sécurisent (*utakkilamma*) le territoire.

<sup>15</sup> Dans un rôle nominatif sont enregistrés, pour servir de remplaçants (*pūhayû*), 14 *piḫrum* et 4 *šût-sag* originaires de différentes localités du royaume, cf. Charpin, Millet Albà, 2009, p. 264, n°2. Dans ARM 27 151, 50 il est question de soldats de la porte du palais et des cinq sections de *piḫrum* servant sous les ordres du général Ibāl-pī-EI. Le rôle ARM 23 432 et son duplicat, le n°433, consignent les noms de 42 soldats démobilisés. La liste énumère en fonction de leur section de rattachement : 15 hommes de la porte du palais (désignés comme garde *šût-sag* dans le n°432), 15 soldats *piḫrum*, 6 Yumahaméens et 6 hommes de réserve (*egir*).

<sup>16</sup> Dans ARM 13 43, 13-15 (LAPO 16 237, p. 372-373), le *piḫrum*, les gardes *šût-sag* et les porteurs de palanquin (*ša nūbalim*) sont chargés du transport de l'alun et du bitume. En ARM 3 7, 13-14 (LAPO 17 825, p. 636-637), le *piḫrum* et les gardes *šût-sag* sont dépêchées auprès du gouverneur de Terqa pour effectuer des réparations sur les vannes des barrages. L'affectation de *piḫrum* et de gardes du corps (écrit ici l. 22 : *šu-ut sag.ir*) à l'épilage des moutons est documentée par ARM 2 140, 22 (LAPO 17 854, p. 675), cf. ci-dessous n. 31 concernant l'indication « serviteur » (*ir*) pour désigner les gardes du corps..

(*dumu.meš ummēnī*) appartenant à différents corps de métiers (menuisier, vannier, corroyeur et tapissier) et des personnes sans affectation (*wēdēnum*) ou sans formation (*nū'um*)<sup>17</sup>.

Le recrutement du *piḫrum* s'opère également parmi les personnes non affiliées au palais. La lettre ARM 14 61, 7' (LAPO 17 647, p. 349) évoque les rôles des habitants de Saggārātum recensant parmi d'autres catégories professionnelles, les individus affectés en tant que *piḫrum*. Pour certaines d'entre elles, les recrues appartiennent aux classes supérieures de la population. On peut citer le cas d'un certain « Yansib-Addu, *piḫrum*, homme de Dašrān » condamné à la peine de mort dont « la maison » et « les gens » furent réduits en esclavage<sup>18</sup>. La lettre ARM 6 40 (LAPO 18 1025, p. 198) documente également le cas du recrutement dans les rangs du *piḫrum* d'un *mār awīlim*, expression qui désigne un homme « libre » n'ayant pas d'obligation de travail pour le palais<sup>19</sup>.

Les individus recrutés dans les rangs du *piḫrum* accomplissaient un service régi par le système de l'*ilkum* qui caractérise tout type d'activité réalisée pour le compte du palais donnant droit à l'octroi d'une terre dont le bénéficiaire tirait (une partie de) de sa subsistance. La lettre ARM 27 107, rev. 2'-5', fait en effet mention du fait que « les troupes – *piḫrum* et les gardes du corps (*šūt-sag*) des Bords-de-l'Euphrate qui accomplissent un dur service-*ilkum* pour le palais, détiennent 5 arpents de terre chacun »<sup>20</sup>. La nature militaire de ce service qui apparaît évidente d'après la documentation réunie jusqu'ici, est encore confirmée par le fait que plus loin dans cette lettre, ces soldats sont décrits comme tenant « la puissante lance de bronze au service de (mon) seigneur » (rev. l. 15'-16': *giš šukur zabar, dan-na-am i-na re-eš be-lī-ia ú-ka-al-lu*) et comme portant « la lance puissante à ma suite » (T. l. 24' : *giš šukur dan-nam wa-ar-ki-ia na-šu-ú*), expressions qui évoquent la notion plus abstraite de force militaire<sup>21</sup>.

Comme nous l'avons vu, le *piḫrum* était constitué par les soldats « réunis » pour différents types d'opération. Toutefois, par rapport à d'autres corps spécialisés, il semble être la force principale engagée dans les expéditions militaires. La lettre ARM 14 70 (LAPO 17 698, p. 441-442) en apporte une preuve supplémentaire. Ce document mentionne la tablette de recensement du district où des personnes sont inscrites comme « vieux » et « jeunes » et d'autres comme *piḫrum*. Les premiers sont considérés par le gouverneur comme inaptes à partir en campagne. Il propose d'en sélectionner certains et de les affecter à la garde de la ville de Dūr-Yahdun-Lîm ou ailleurs en fonction de l'ordre que lui donnera le roi. Le gouverneur indique également qu'il choisira parmi les *piḫrum* et procèdera à leur envoi. Il semble donc bien

---

<sup>17</sup> Durand 1994, p. 91, n. 19. Certains individus dans les rôles d'artisans du palais sont d'ailleurs indiqués comme *piḫrum*, cf. ARM 22 12, rev. col. i, 18' (service de Mukannišum). ARM 22 13, col. iv, 15-16 indique pour certains des individus mentionnés qu'ils font partie du *piḫrum* des artisans ([x] *lú.meš pi-í-hi-ir*, [*dumu*].*meš um-me-ni*). La lettre ARM 14 47, 8, 11 et 15-16 (LAPO 17 654, p. 369) mentionne un garde *šūt-sag* et trois *piḫrum* tous charpentiers. ARM 22 226 (= ARM 32, p. 439) consigne la remise de 10 lances-*šukurrum* de bronze à un tisserand. Il s'agit probablement d'un chef d'atelier qui reçoit les armes pour son équipe lors de l'incorporation dans les rangs de l'armée, probablement comme *piḫrum*.

<sup>18</sup>Cf. ARM 26/1 199, 58-61, et p. 429 n. i.

<sup>19</sup> Cf. Durand 2000, p. 199. La lettre ARM 33 129, 6' mentionne également la constitution d'une unité (*kišrum*) de soldats *piḫrum* recrutés parmi le corps de réserve et les « isolés » (*lú egir' à-lu lú' didli'*). Je dois la suggestion de lire *egir* (au lieu de *ni-še / ni'-gab'*) à Denis Lacambre. La lecture *didli* a été envisagée par J.-M. Durand à la note 166.

<sup>20</sup> Soit environ 1,7 ha. Rev. l. 2'-5' : *ki-ma lú pi-ih-ri-i[m]*, *ù lú šu-ut sag ša gú buranun-na*, [*š*]*a 5 gán a.šà.àm ša-ab-tu à il-kam dan-nam, a-na é-kál-lim i-il-la-[k]u*. L'octroi de champs de fonction au *piḫrum* est aussi documenté dans le passage de CT 45 52, 27-29 cité par le CAD B, p. 211, *bēru* B.

<sup>21</sup> Sur les différentes acceptions du terme lance-*šukurrum* se reporter à Abrahams 1997, p. 12-13, Durand 1998, p. 388 et Durand 2012, p. 91. Il s'agit de la lance la plus lourde de l'armement mariote. Les poids de leur pointe varient de 30 à 80 sicles, soit entre 250 g et 670 g environ, cf. Abrahams 1997, p. 238-239 et Arkhipov 2012, p. 124-126.

Les champs des soldats *piḫrum* sont également mentionnés dans la lettre ARM 26/2 441, 7'-8'. Pour des champs possédés par des gardes *šūt-sag*, cf. ci-dessous §2, ARM 33 74, il n'est toutefois pas certain qu'il s'agisse de champs liés à leur fonction.

que le *piḥrum* représente ici aussi les individus partant en expédition. Toutefois, le fait qu'ils aient accompli ce service au titre de l'*ilkum* dont la nature est militaire, ne permet pas de les considérer comme des gens mobilisés ou des conscrits « réunis » lors d'une levée mais comme des soldats réguliers soumis à un service d'expédition<sup>22</sup>.

Le *piḥrum* apparaît donc comme une force constituée à partir de différentes catégories de personnel au service du palais ainsi que par des hommes libres indépendants économiquement de la sphère palatiale. Le fait que la nature de ce service était d'intégrer les rangs de l'armée au moment des expéditions militaires est bien démontré. Certes, si les soldats *piḥrum* étaient destinés au service d'expédition, ils pouvaient être également plus occasionnellement engagés dans des opérations courantes de sécurité mais aussi pour des missions non militaires.

Le fait que ce service d'expédition était un service qui était conçu comme quelque chose de régulier est également visible par le fait que comme d'autres catégories de personnels, ils disposaient d'une terre de subsistance que leur allouaient le palais. Certains parmi ces soldats devaient partager leur temps avec une autre activité : c'est le cas des artisans au service du palais.

Aucun indice ne semble donc suggérer dans ce qui a été dit que le *piḥrum* représente un corps d'élite. Il faut plutôt y voir des soldats réguliers dont la nature spécifique de leur obligation militaire était de partir en expédition militaire.

## 2. Les gardes du corps *šūt-sag*

*Šūt-sag* signifiant au propre « ceux de la tête » (*šūt rēšim*), l'expression a prêté à plusieurs interprétations : une troupe d'élite (« tête » pouvant signifier de 1<sup>ère</sup> qualité), les premiers éléments d'une troupe en déplacement ou encore des gardes du corps, le terme « tête » se rapportant à la personne du chef<sup>23</sup>.

Cette dernière interprétation est confirmée par le fait que ces soldats accompagnent souvent les hauts dignitaires du royaume dans leur déplacement. C'est le cas pour Yašim-El qui dispose d'un garde *šūt-sag* durant son séjour à Andarig (ARM 26/2 420, ou bien encore d'Asqudum lors de son voyage à Rašûm pour rencontrer les chefs tribaux au sujet de la levée des troupes (ARM 26/1 40, 23).

Les *šūt-sag* pouvaient être également affectés à la protection d'un souverain allié. On trouve ainsi, associé à la garnison mariote stationnée à Ilān-šūrā, un groupe de *šūt-sag* dont la mission était de « se tenir devant Hāyā-Sūmū » (*ša ma-ha-ar* <sup>[m]</sup>*ha-ià-su-ú-mu 'wa-aš-bu'*,

---

<sup>22</sup> Cf. néanmoins l'analyse différente de J.-M. Durand (2019, p. 514) qui considère que le *piḥrum* en tant que « mobilisé » était recruté parmi les « *muškēnum*, paysans sis sur des terres privées et non-palatiales, qui formaient la masse de la population » alors que les « gens de métier » (*dumu.meš ummēnī*) « constituaient des corps francs d'habitants des villes ». Néanmoins, on voit bien cette catégorie être incorporée dans les rangs de l'armée en tant que *piḥrum*, cf. ci-dessus n. 16.

<sup>23</sup> Cf. ARM 26/1, p. 178, n°40, n. e ; Durand 1987, p. 43 et n. 11 ; Durand 1991, p. 45 ; Abrahami 1997, p. 18-20 et Durand 1998, p. 373, n°656, n. e. J.-M. Durand rapproche l'expression *šūt-sag* de la phrase « les gens du palais qui sont debout à ta tête » (lú *i-na dumu é.gal ša i-na re-ši-ka, i[z\*-za]-zu*, ARM 1 18, 39-40 = LAPO 16 43, p. 160 et p. 163, n. I), qui fait référence aux serviteurs personnels militaires ou civils du souverain. Les serviteurs domestiques attachés à la personne d'un haut dignitaire, sans doute Iddiyatum, chef des marchands de Mari (cf. Ziegler 1999, p. 19-20, § 1.4) sont désignés dans les rôles ARM 9 24 ii 25-47 // ARM 9 27 iii, 1-22 d'une façon assez proche comme les gens « à la suite du maître » (*ša warki lú*). Le groupe désigné comme tel comprend 5 cuisiniers, 6 palefreniers-*kartappū* et 6 autres « à la tête du maître » (*ša rēš lú*) dont l'un est un barbier. Le CAD R, p. 292, *rēšu* in *ša rēši A (šūt rēši)*, § 1a1', traduit *šūt-sag* par « soldat » pour ce qui est de la documentation de Mari. L'identification à une garde personnelle convient tout à fait aux contextes des textes divinatoires (CAD R, p. 292, 2'). Y sont envisagées les situations où ils représentent une menace directe contre le personnage important auquel ils sont rattachés (le plus souvent « un roi » ou « un prince »).

ARM 26/2 350, 15-17)<sup>24</sup>. Probablement faut-il considérer qu'ils assuraient plus particulièrement la protection de sa personne.

Dans les textes du *Šābum* enregistrant les différentes catégories de personnes qui prennent leur repas avec le roi Yasmah-Addu lors de ces déplacements, les *šūt-sag* sont présents, leur nombre variant de 0 à 190 individus<sup>25</sup>. Les *šūt-sag* l'accompagnent d'ailleurs lorsqu'il doit se rendre à Šubat-Enlil. Son père, Samsī-Addu, lui enjoint alors de rassembler (*gummer*) « tes *šūt-sag*, tes porteurs, la troupe qui est venue avec Samid-ahum et tes domestiques »<sup>26</sup>. Indication de cette relation de proximité, le recours au pronom possessif est aussi présent dans une autre lettre dans laquelle Yasmah-Addu se voit reproché de rester inoccupé « toi et tes *šūt-sag* » (ARM 1 31, 30 = LAPO 17 656, p. 372).

Les *šūt-sag* appartiennent au 1<sup>er</sup> cercle de l'entourage royal. Ils sont mentionnés avec les serviteurs de confiance (*ir.meš taklūtum*) dans le cortège qui accompagne un roi se rendant à Mari pour prêter serment d'allégeance (ARM 33 269, 3'). Preuve du lien étroit du roi avec ses gardes, le fait qu'il s'adresse à eux directement. Samu-ila rappelle ainsi les propos que le roi leur avait tenu : « À Mari, mon seigneur m'avait dit ceci : “J'ai envoyé les *šūt-sag* (originaires) de Terqa en leur disant : ‘Partez faire votre moisson’ ” »<sup>27</sup>.

Les gardes qui assuraient la protection du souverain constituaient certainement du fait de la nature de leur mission une troupe d'élite par leur qualité opérationnelle. C'est ce que suggère la lettre ARM 4 34 (LAPO 17 611, p. 277) dans laquelle Išme-Dagan faisait part de son inquiétude concernant les déplacements de son frère, Yasmah-Addu, même si « les hommes qui vont et viennent avec toi sont tout à fait excellents »<sup>28</sup>.

On ne dispose que peu d'information sur leur recrutement. ARM 22 160 (Charpin 1994, p. 194, n° 100), un texte datant du règne de Yaḥdun-Lîm, enregistre le déboursement « à la porte de Pahudar » d'un vêtement *barkarrû* (túg bar-kar-ra) au profit d'un certain Azikni-El au moment de son incorporation dans les rangs de cette garde<sup>29</sup>. Il ne s'agit pas toutefois d'un uniforme spécifique à ces soldats car ce vêtement est aussi distribué à la domesticité du palais et à des messagers<sup>30</sup>.

La lettre ARM 14 66 (LAPO 16 327, p. 509) montre que des gens exerçant d'autres fonctions au sein du palais pouvaient intégrer ces unités de garde. Dans ce document, pour les punir de leur désobéissance, le gouverneur Yaqqim-Addu affecte deux individus chargés d'apporter son courrier au roi dans les rangs des gardes *šūt-sag* « qui ne font pas barrière à la porte du palais »<sup>31</sup>. Cette indication suggère en creux que les gardes du corps devaient assurer

<sup>24</sup> Dans ARM 26/2 356, 5, les soldats mariotes stationnés dans cette localité sont désignés comme *rēdûm* (aga.ús). Il peut s'agir de l'ensemble de la garnison incluant la garde personnelle ou bien d'une permutation entre les deux termes aga.ús / *šūt-sag* comme dans les textes du *Šābum*, cf. n. 35.

<sup>25</sup> Lafont 1985, p. 163.

<sup>26</sup> ARM 4 2, 12-16 = LAPO 18 1002, p. 160 : [lú] *šu-ut-sag.meš-ka*, [l]ú.meš *ša bi-la-ti-[ka]*, [š]a-ba-am *ša it-ti sa-mi-da-hi-im, il-li-kam, ġir-sig<sub>5</sub>.meš-ka*.

<sup>27</sup> ARM 33 74, 5-10 : *i-na m[a-r]i<sup>ki</sup> be-lí ki-a-[a]m, iq-bé-em um-ma-a-mi, lu šu-ut-sag lú ter-qa<sup>ki</sup>, 'aḏ'-ṭà-ar-dam, 'um'-ma-a-mi at-la-ka-ma, [e]-bu-ur-ku-nu ep-ša*. Le passage suggère également la détention par ces soldats de champs de fonction, cf. ci-dessus §1 à propos de ARM 27 107.

<sup>28</sup> L. 12-14 : *lú.meš ša it-ti-ka, it-ta-n[a-a]l-la-ku, da-ma-qum-ma da-am-ḡú*. Pour ce sens de *damqum* caractérisant des troupes d'élites, cf. ci-dessous § 5.

<sup>29</sup> L. 5-8 : 1 túg bar-kar-ra, *a-zi-ik-ni-el, ša a-na šu-ut re-ši, i-ru-bu*. Cf. aussi Durand 2009, p. 187.

<sup>30</sup> Selon Durand 2009, p. 97-99, le terme *barkarrû* qualifierait un vêtement en tissu grossier probablement imperméabilisé, le tissu avec lequel il était fabriqué pouvant aussi servir à fabriquer des frondes.

<sup>31</sup> L. 23-25 : « Je (Yaqqim-Addu) jure que je complèterai (avec eux) les gardes *šūt-sag* qui ne barrent pas la porte du palais » (*šum-ma a-na lú šūt-sag* {i[r.m]eš}, *ša i-na ba-ab é-kál-lim la ip-pa-ra-ku-ú, la ú-ma-li-šu-nu-ti*). La fin de la lettre nous apprend que les serviteurs en question avaient tenté de devancer le gouverneur afin d'atténuer la punition. Ayant pris connaissance de la décision à leur encontre, ils se présentèrent de leur propre initiative à la porte du palais en demandant à être intégrés aux supplétifs (*dirig.ga*) assignés à ce poste. Le terme *šūt-sag* est mentionné en tout cinq fois dans cette lettre. L. 39, à la fin du texte, il est écrit *šūt-sag*. L. 35, la fin du mot n'est pas conservée et aux lignes 27 et 32, il est suivi du signe *ir* (« serviteur ») également effacé. Peut-être le scribe a-

le contrôle de la porte du palais comme le montre d'ailleurs très bien une autre lettre, ARM 33 129, 4'-5', dans laquelle ils ont en charge de la verrouiller (*eṣērum*). D'autres *šūt*-sag semble cependant avoir été plus particulièrement affectés à des missions d'escorte voire d'expédition militaire. Les conditions de service de ceux qui étaient stationnés à la porte du palais étaient peut-être plus faciles, ce qui expliquerait que l'affectation décidée par le gouverneur ait constituée une punition<sup>32</sup>. Un autre indice du rattachement de ce corps de garde à la porte du palais se trouve dans le rôle des démobilisés (*pāterum*) ARM 23 432 où la catégorie *šūt*-sag est reprise dans le duplicat ARM 23 433 par l'expression « hommes de la porte du palais »<sup>33</sup>.

La lettre ARM 2 25, 5'-7' (LAPO 17 587, p. 228) évoque la constitution d'une unité de 100 gardes du corps recrutés parmi les Bédouins pour le corps expéditionnaire mariote de Babylonie. L'utilisation des *šūt*-sag n'était donc pas limitée à la fonction de garde du corps. C'est aussi ce que suggère ARM 23 594 un document faisant état du déploiement de 600 d'entre eux dans plusieurs localités du district de Warad-Sîn : 200 à Lazapat, 100 à Azamhul, 100 à Kudimmar, 50 à Šurnat, 100 à Nihru et 50 à Nawardu. Il semble donc bien que l'action des *šūt*-sag a débordé du strict cadre de la mission d'escorte du roi et des hauts personnages.

### 3. La troupe de la porte du palais (*šāb bab ekallim*)

La lettre ARM 2 1 (LAPO 17 645, p. 346) concerne la constitution d'une unité de 400 « bons soldats » (*šābum damqum*) affectés à la porte du palais. Leur recrutement est opéré au sein des Bédouins à part égal entre des « jeunes gens pauvres » (*eṭ-lu-tum la-a[p]-nu-tum*, l. 17) « sans ressources » (*na\*-aq-du-ú*, l. 18) dont le palais s'engageait à pourvoir aux besoins (*i-na é-kál-lim dam-qí-iš a-pa-qí-id*, l. 20) et des « personnes aisées » (*dumu.meš lú.meš dam-[qú-ti]m*) à la charge de leur famille (*i-na é.hi.a a-bi-šu-nu, uš-ta-al-la-mu*, l. 22-23)<sup>34</sup>. Deux sections de 200 hommes furent constituées de façon homogène à partir du groupe social d'origine des recrues. Ce procédé de répartition consistant à reproduire au sein de l'armée les distinctions de classe, n'apparaît pas ailleurs dans la documentation de Mari. Il est probable qu'il avait avant tout comme visée pratique de faciliter les modalités administratives de prise en charge par le palais<sup>35</sup>.

La composition de la troupe de la porte du palais apparaît dans l'état détaillé du texte n°6 (= M.10342) des registres du *Šābum* :

« [x] gens aisés, [x] chefs de section, [x] lieutenants, [6]2 gardes d'escorte, [x] porteurs de javelots-*nazinum*, [x] serviteurs de la résidence royale, [x] + 4 porteurs du palanquin, [x]

---

t-il voulu formuler une apposition (« la garde personnelle, serviteurs... ») suscitant une certaine ambiguïté car *sag.ír* (en akkadien *rēšum* « tête ») a aussi le sens d' « esclave » d'où l'effacement répété du signe *ír*. Quoi qu'il en soit, il est bien question de militaire dans cette lettre. C'est semble-t-il aussi le cas dans ARM 2 140, 22 (LAPO 17 854, p. 675) qui concerne des *šūt* *sag.ír* associés au *pihrum* pour épiler des moutons à l'instar d'autres situations où *pihrum* et *šūt*-sag effectuent des opérations conjointes, cf. ci-dessus § 1 n. 16. Dans FM 2 35, 19-22 (Bonechi, Catagnoti 1994, p. 69), on peut hésiter sur le sens de *lú šūt sag.ír* (chef d'esclave / garde du corps). La lettre concerne l'envoi de tous les charpentiers du district : « soit (qu'il soit) un *šūt* *sag.ír*, soit un corroyeur (*ašgab*), soit un charpentier (*nagar*) d'un particulier (*muškēnum*) soit un serviteur du palais (*ír é-kál-lim*) ».

<sup>32</sup> Cf. également à ce propos Durand 1997, p. 510, n° 327, n. g.

<sup>33</sup> ARM 23 433, col. ii, 7 et ARM 23 432, col. ii, 3.

<sup>34</sup> Pour cette traduction de *naqdū*, cf. la lettre ARM 28 114, 10 où il est question de deux groupes de supplétifs (*dirig.ga*) assignés à la garde de la grand-porte qui se plaignent d'avoir faim : 15 hommes « sans ressources » et 7 « vieux » (*šu.gi*). Pour la mobilisation de cette catégorie d'âge et son affectation à la garde de la ville pour suppléer au *pihrum* parti en campagne, cf. ARM 14 70 (ci-dessus § 1). Sur la catégorie des *mārū damqūtim*, cf. Durand 1998, p. 134, n° 534, n. a et p. 354.

<sup>35</sup> En général, les critères qui prévalent à la constitution des unités sont les localités de résidence (cf. par exemple ARM 33 288, 7 et 4'), l'appartenance clanique (cf. n. 46 et TEM 3, ci-dessous n. 39) et le mode de vie (nomadisant / sédentaire), cf. en particulier la lettre A.4280 (Charpin 2004, p. 88-89). N. Ziegler (2008, p. 50) a envisagé que le recrutement de gens pauvres qui dépendaient des avantages matériels offerts par le palais, visait à disposer de corps de troupes d'une fidélité accrue.

supplétifs, 16 Élamites, 12 palefreniers. En tout 186 hommes de troupes de la porte du palais à Šuprum »<sup>36</sup>.

Certains éléments de cette troupe ont un aspect plus ouvertement militaire que d'autres. Si l'on prend en compte l'ensemble des listes du *Šābum*, comme l'a montré B. Lafont, on constate la présence de gens désignés par leur rang social, les fonctions militaires ou civiles qu'ils exercent et leur savoir-faire technique : gens aisés (dumu.meš *damqūtīm*), cheiks-*sugāgū*, Anciens et juges<sup>37</sup>. Les militaires proprement dit sont représentés par : des gardes personnels (aga.ús / *šūt-sag*) ; des officiers prêts à prendre le commandement d'un corps de troupes<sup>38</sup> ; des soldats armés du javelot-*nazinum* qui constituent peut-être une garde de parade ou bien des soldats chargés d'assurer le service d'ordre à la cour ; des unités de « supplétifs » et enfin des troupes de provenances ethniques diverses<sup>39</sup>.

L'équipement en arme de la troupe de la porte du palais est aussi mentionné dans la lettre FM 6 54 (Lafont 2002, p. 396-397) où il est question de (pointes) de lances en bronze, en argent et en or, – ces dernières étant certainement utilisées pour la parade – et de javelots-*nazinum* sans autre précision mais qui par défaut devaient disposer de pointe en bronze<sup>40</sup>.

Pour le début du règne de Zimrī-Līm, comme dans ARM 2 1 sous Yasmah-Addu, la troupe de la porte du palais est documentée par deux listes de rationnaires recrutés en grande partie, parmi les Bédouins<sup>41</sup> : 209 d'entre eux sont stationnés à Mari et 35 autres positionnés à Šuprum. À cela s'ajoutent 48 hommes des appartements privés (*ša temmenī*) ; 18 porte-chaise

---

<sup>36</sup>L. 1-13 : [x] dumu-meš *dam-qū-tim*, [x] gal-ku<sub>5</sub>, [x] nu-banda<sub>3</sub>, [1 *šu-š*]<sup>i</sup> 2 aga.ús, [x] *ša na-zi-nim*, [x] *ša te-em-me-ni*, [x] + 4 *ša nu-ba-lim*, [x] lú diri-ga, 16<sup>7</sup> lú elam-meš, 12 *kar-tap-pu*, šu + nigin<sub>2</sub> 1 me 86 *ša-bu-um*, *ša ká <é>-kál-lim*, *i-na šú-up-ri-im*<sup>ki</sup>. Dans les autres textes de ce dossier, le total des individus est défini soit comme aga.ús soit comme *šābum*. Au sens propre aga.ús (*rēdūm*) désigne un « garde d'escorte ». Quand il s'agit d'une catégorie en soi représentant une des entrées de ces décomptes, il y a permutation avec la catégorie des gardes du corps (*šūt-sag*) (sauf apparemment dans le n°14 où l'on trouve les deux l.5 et l. 14 mais le texte est lacunaire et sans copie). Il est probable que l'ensemble des textes de ce dossier concerne la « troupe de la porte du palais ». On retrouve en effet les mêmes groupes dans l'état n°6 (= M.10342) et dans les autres décomptes quelle que soit la façon dont est caractérisé le total des commensaux (aga.ús ou *šābum*).

<sup>37</sup>L'affectation de menuisiers (*nagar*) et de devins (*māš.šu.gíd.gíd*) à la porte du palais est attestée respectivement par ARM 22-5, 14-15 et AbB 2 17, 14-15 (cf. Fiette 2018, p. 35, n. 185 et p. 36, n. 191) ainsi que par AbB 4 43, 2'-4'7 (cf. Fiette 2018, p. 219, n. 764).

<sup>38</sup>On notera à ce propos l'absence de cadres ayant un grade supérieur à l'échelon du « chef de section ». Le titre de « général de la porte du palais » est toutefois documenté à Kurdā dans la lettre ARM 14 110, 7-8 (LAPO 16 110, p. 560). En Babylonie, le chef de cette unité est désigné par le titre de *mu'errum* (gal.ukkin.na), cf. Veenhof 2003 (BM 96998, l. 9) et Van Lerberghe, Voet 1991, n°81, 17.

<sup>39</sup>Les textes de Chagar Bazar enregistrant des distributions de bière montrent la présence d'« Élamites » affectés à la garde (*našārum*) de la porte du palais, cf. Lacambre, Millet Albà 2008, n°188-198. J.-M. Durand indique que les « Élamites » de Mari sont surtout connus comme constituant la garde au service du dieu Dagan de Terqa d'après ARM 13 31 (LAPO 16 407, p. 600), ARM 13 32 (LAPO 16 408, p. 601) et des inédits, cf. Durand 2009, p. 559, n° T.601, n. b. Selon le même auteur, il pourrait s'agir d'un type de soldat (Durand 1998, p. 568, n°778, n. a) ou de serviteurs attachés aux appartements royaux situés à l'étage du palais (Durand 1997, p. 554, n°357, n. b). Les textes de Chagar Bazar montrent que l'on a plutôt affaire à des militaires. À l'époque d'Ur III, le terme désigne toute population venant de l'est, cf. Glassner 2005, p. 13. Charpin, Millet Albà, 2009, p. 264, n°2 note à la l. 26 indiquent qu'« Élamite » n'impliquerait pas forcément une origine orientale (de l'Élam). En effet, un certain Yantinum, originaire d'Urbat, localité du district de Mari, est qualifié d'« Élamite » (lú elam.ma) et appartient aux soldats *šūt sag* (l. 28).

<sup>40</sup>Les données pondérales concernant la pointe du *nazinum* place cette arme entre la lance-*šukurrum* (cf. ci-dessus n. 21) et la javeline-*zamarātum*, ce qui permet de l'identifier à un javelot, cf. Abrahams 1997, p. 240 et 243 ainsi que Arkhipov 2012, p. 118-119.

<sup>41</sup>Cf. TEM 1, p. 126 et TEM 3, col. v, 55-66. Une autre attestation de cette unité de la porte du palais présentant une composition très proche se trouve dans ARM 13 30 (LAPO 17 853, p. 674). Elle est constituée de 226 hommes qui n'ont pas été affectés à l'expédition de Babylone et que l'on va utiliser pour épiler les moutons.

porteurs de palanquin (*ša nūbalim*) ainsi qu'un groupe de 5 Nurrugéens. D'après le décompte final des rations d'huile qui leur sont accordées, leur commandant était Ka'alālum<sup>42</sup>.

Cette information permet d'envisager certaines des missions confiées à ce corps de troupe. En effet, il ressort de la lettre ARM 27 99 que ce commandant était en charge de veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes de la ville de Mari. Une autre lettre, ARM 26/1 54, 37, mentionne les unités placées sous les ordres de cet officier alors qu'il est question de les déployer aux abords des gués de façon à empêcher des incursions ennemies dans divers secteurs du royaume.

La troupe de la porte du palais était également affectée dans des opérations extérieures dans le cadre de l'aide militaire octroyée par le roi de Mari à ses alliés et vassaux. La lettre ARM 26/2 405, 18' montre que la garnison mariote stationnée à Andarig comprenait un détachement de la porte du palais<sup>43</sup>. D'autre part, parmi les 300 soldats mariotes de la garnison de Karaṇā dont il est question en ARM 26/2 527, 8, se trouvait une centaine de soldats de la porte du palais<sup>44</sup>. D'autres documents montrent que la troupe de la porte du palais faisait partie du contingent mariote envoyé en aide à la Babylonie. Le rôle ARM 23 596, élaboré probablement à son retour, 4 quatre démobilisés (*pāterū*) (col. i, l. 16') et deux morts<sup>45</sup>. ARM 27 151, 50-52 montre d'autre part que cette unité était placée sous le commandement direct d'Ibāl-pī-El, le général en chef de ce corps expéditionnaire. Comme, c'est le cas avec certaines des catégories de troupes étudiées jusqu'ici, la troupe de la porte du palais pouvait être également requise pour des tâches civiles comme l'épilation des moutons et la réalisation de travaux agricoles<sup>46</sup>.

#### 4. Le régiment du roi (*kišir šarrim* / erin ka.kéš.lugal)

Ce corps de troupe est bien documenté dans l'armée assyrienne du 1<sup>er</sup> millénaire (*kišir šarrūti*). Sa création remonte au règne du roi Sargon II (721-705 avant J.-C.). Placé sous le commandement du souverain, ce régiment intègre les différentes spécialisations de l'armée : l'infanterie, la cavalerie et la charrerie composées de troupes du pays assyrien et des unités militaires des états conquis transformés en province de l'empire<sup>47</sup>. La documentation d'époque paléo-babylonienne n'offre que peu d'occurrences de cette unité<sup>48</sup>.

Dans les textes de Babylonie<sup>49</sup>, la lettre AbB 2 23 évoque le retour à leur unité de rattachement (*ummatišunu*), de 240 hommes démobilisés (*ipturūnim*) appartenant au régiment du roi alors impliqué dans des opérations à Aššur et à Šitullum<sup>50</sup>. Les soldats intégrés à ce corps de troupe disposaient de champs de fonction au titre du service qu'ils accomplissaient. En effet,

---

<sup>42</sup>šū+nigin<sub>2</sub> 2 (bán) 9 qa 10 su ì-ba, lú ha-ni-i, wa-aš-bu-ut, ma-ri<sup>ki</sup>, ù šú-up-ri-im<sup>ki</sup>, níg-šu ka-a-la-AN. Celui-ci partage ce commandement avec Hālī-Hādūn, cf. ARM 26/1 p. 236 et p. 238, n. e ainsi que ARM 27, p. 173, n°99, n. a.

<sup>43</sup>Ce corps de troupe est désigné dans ARM 26/2 408, 12 comme une troupe de garnison (*šāb birātim*) et cf. à ce propos ARM 26/2, p. 267.

<sup>44</sup>D'après ARM 26/2 411, 7-11, ce contingent de 300 soldats est affecté à la garde de la ville, du palais et de la grand'porte (*abullum*) de Karaṇā.

<sup>45</sup>Cf. ARM 23, p. 378-379, n°433, n. b.

<sup>46</sup>Respectivement ARM 13 30, 17 (LAPO 17 853, p. 674) et ARM 6 13, 6 (LAPO 17 837, p. 654). Dans le premier texte, il est question de cette unité dans sa « totalité » (*siḫirtum*) (contra LAPO 17, p. 674-675, n°853, n. c)

<sup>47</sup>Dezsó 2016, p. 16-17.

<sup>48</sup>Le terme *kišrum* en contexte militaire est documenté par la lettre ARM 6 28, 10 (LAPO 17 573, p. 195) qui indique qu'il s'agit d'une unité comptant 1000 hommes. En l'occurrence, ce contingent de *piḫrum* est constitué par les Bédouins (*hana*), organisé en sections, elles-mêmes déterminées en fonction de l'appartenance clanique. *Šābum kašrum* représente un corps de troupe qui part en expédition dans ARM 2 23, 11' (LAPO 17 590, p. 234 et p. 236, n. o)

<sup>49</sup>Stol 2004, p. 777-778 et en particulier n. 941.

<sup>50</sup>Il s'agit d'une lettre du roi Hammu-rabi à Sîn-iddinam, le « gouverneur général » de la province de Larsa. Sur le rôle militaire de ce dernier, cf. Fiette 2018, p. 45-48. Le contexte de cette présence babylonienne dans la région du moyen-Tigre est probablement lié à la campagne de l'an 32 de Hammu-rabi contre Mari, cf. Fiette 2018, p. 47.

dans un registre des récoltes produites par différents champs alimentaires<sup>51</sup>, figure le nom d'un individu désigné par son patronyme et son appartenance au régiment du roi. La lettre AbB 4 73, 8-9 concerne un intendant agricole *iššakkum*, titulaire d'un champ de fonction depuis 40 ans dont il s'est trouvé dépossédé alors qu'il « va en expédition dans le régiment du roi » (1 kaskal *i-na* ka.keš lugal', *i-il-la-ak*)<sup>52</sup>. La lettre AbB 11 184 suggère une application stricte de l'interdiction de se faire remplacer dès lors que l'on avait intégré cette unité à l'instar de ce qui est stipulé dans le Code de Hammu-rabi (Finet 1983, § 26). En effet, l'expéditeur demande à son interlocuteur d'être vigilant « jusqu'à ce que je livre un berger comme son remplaçant et qu'il me le renvoie (...) s'il devait être livré au régiment du roi, il sera très difficile de l'en libérer »<sup>53</sup>.

La documentation de Mari montre que le recrutement dans ce corps de troupe pouvait se faire au sein du personnel travaillant pour le palais. Ainsi, dans la lettre ARM 5 49, 13 (LAPO 17 840, p. 657), le roi demande à un administrateur de ses domaines de laisser partir l'un de ses ouvriers agricoles afin qu'il « aille au régiment du roi » (*ša i-n[a] ki-ši-ir lugal i-l[a-ku]*). Du point de vue organisationnel, la lettre ARM 5 70, 23-27 (LAPO 16 236, p. 371) indique que le régiment du roi disposait d'un corps de réserve (lú egir) formé par les « troupes résidant dans le pays » (*ša-bu-um, [š]a i-na li-ib-bi ma-a-tim wa-aš-bu, lú egir ki-ši-ir lugal*). Par ordre exprès de Samsī-Addu, ce contingent ne pouvait en aucun cas être recruté (*lapātum*) pour d'autres missions : l'expéditeur de la lettre signifiait donc à Yasmah-Addu que cette unité n'était pas disponible pour le convoiement d'une caravane de sel (l. 15 : *a-na kaskal la-aš-šu-tum*).

Le principal argument pour considérer le *kišir šarrim* comme une troupe d'élite tient à son appellation qui suggère une unité directement commandée par le souverain qui pourrait de ce fait être constituée des meilleurs soldats<sup>54</sup>. Les autres éléments d'information dont nous disposons n'apportent pas d'indication précise en faveur de cette identification. Dans le cas des deux lettres utilisant l'expression « aller au régiment du roi » (AbB 4 73 et ARM 5 49), le parallèle avec celle d'« aller en expédition (*harrānum*) du roi » dans le Code de Hammu-rabi (Finet 1983, § 26) suggère que dans certains contextes, le *kišir šarrim* pourrait plutôt désigner dans son ensemble l'armée impliquée dans une campagne militaire.

## 5. Une « bonne troupe » (*šābum damqum*)

L'expression *šābum damqum* est souvent traduite par une « bonne troupe » à partir du sens courant de l'adjectif *damqum* qui cependant renvoie aussi aux notions d'expertise et de qualité (CAD D, p. 71 sens 4 et 5). À partir de là, plusieurs interprétations ont été envisagées : une troupe d'élite douée d'un haut degré de technicité ; une unité correctement pourvue et bien équipée (par exemple ARM 26/1 131, 5) ou encore une unité en bonne condition physique et/ou morale et donc motivée au combat. Ce dernier sens a été notamment retenu dans la lettre de Sumu-hadû (ARM 33 67, 12-16) qui documente désormais la forme verbale, pour caractériser 100 soldats choisis (*nasākum*) « un à un par le doigt » (*iš-ti-na-a i-na ú-ba-nim*) parmi un contingent de 200 *pihrum*, l'expéditeur de la lettre indiquant qu'« ils sont excellents » (*ma-di-iš da-me-eq*). L'identification à une troupe d'élite ressort toutefois de l'analyse des contextes qui documentent l'expression « bonne troupe ».

En effet, par leur affectation à la porte du palais, les « bonnes troupes » entretiennent une relation de proximité avec le souverain (§ 3, ARM 2 1). Par ailleurs, deux lettres montrent bien qu'il s'agit de soldats aguerris et expérimentés, capables de sauver une situation

<sup>51</sup> TCL 11 151, 24, édition complète dans la base de données www.archibab.fr. (Numéro ARCHIBAB: T20507)

<sup>52</sup> Il est très probable qu'il s'agisse d'une tenure détenue de père en fils, cf. Fiette 2018, p. 177 et p. 221.

<sup>53</sup> L. (espace à ajouter) 8-10 et 14-16 : *a-di iš-te-en sipad <a-na> pu-ḫi-šu, a-na-ad-di-nu-ú-ma, a-na še-ri-ia ú-ta-ar-ra-aš-šu, (...), a-na erin ka.keš lugal i-na-ad-di-im-ma, a-na pu-ut-ḫi-ri-im, ma-[r]u-u[š].*

<sup>54</sup> Le sens de corps d'élite est envisagé par Durand 1997, p. 372, n°236, n. b.

désespérée. A.2417 (LAPO 17 607, p. 271) décrit le moment critique où la ville de Talhayûm est sur le point de tomber. L'arrivée de 100+ « bons soldats » ([x] ME *ša-ba-am dá-am-qà-am*) à l'intérieur de la cité permet de stabiliser la situation en attendant la montée des renforts. La lettre ARM 26/2 405, 7 mentionne la présence du général Saggār-abum dans la ville assiégée d'Ašihum avec 1000 hommes constituant une « bonne troupe » : à la tête de ce contingent, il opère des sorties contre les assiégeants, opposant ainsi une résistance farouche qui permet à la ville de résister.

L'échange de « bonnes troupes » dans le cadre du soutien militaire accordé aux alliés et aux vassaux est un autre contexte qui suggère que l'on a affaire à une troupe d'élite. Les lettres et la documentation administrative de Mari abordent des aspects très divers de cette coopération militaire entre états : accueil cérémonial, cantonnement, entretien, répartition du butin et envergure des effectifs. La constitution d'unité conjointe et les questions liées à l'autonomie des troupes prêtées et aux buts de guerre y sont aussi traitées tout comme l'échange de « bonnes troupes »<sup>55</sup>. Ainsi, dans la lettre A.1025, 69-70 (LAPO 17 545, p. 146), les alliés du roi de Mari se plaignent de ne pas recevoir l'assistance militaire escomptée. Selon eux, le roi de Mari retiendrait ces « bonnes troupes » et se contenterait d'envoyer à leur place des troupes « douces » (*dallum*)<sup>56</sup>. Ici aussi, c'est bien la combativité de ces hommes qui semble être décrite par l'adjectif « bon »<sup>57</sup>.

Le contingent mariote envoyé à l'allié babylonien a certainement compris des éléments d'élite. Dans la lettre ARM 28 13 (LAPO 17 575, p. 198), il est question des unités mobiles (*sagbûm* et *bazahâtum*) présentes parmi les troupes mises à disposition du roi de Babylone par le roi de Mari. Ce dernier suggère à son homologue de choisir (*bêrum*) parmi celles-ci 200 à 300 hommes et de les poster en avant du dispositif de défense sur la rive d'une voie d'eau de façon à bloquer l'avance de l'ennemi. Le roi de Mari met en avant leur qualité qu'il décrit comme très expérimentés (l. 8' : *ma-dî-iš a-ta-am-mu-ru*) dans leur domaine de spécialité (interception, garde du territoire et patrouille)<sup>58</sup>. Puis se référant à l'ensemble du dispositif dépêché en Babylonie, il le décrit comme capable « de (nous) débarrasser de l'angoisse autant que 30000 hommes »<sup>59</sup>.

Cet argument qui justifie certainement un niveau de participation assez faible à l'entreprise militaire babylonienne, met en lumière ce qui caractérise une unité d'élite : un effectif relativement restreint et expérimenté équivaut par son efficacité à un contingent de grande taille. Le roi de Mari considère donc qu'il a dépêché l'élite de son armée qui utilisée à bon escient peut avoir un impact tactique aussi important que celui d'une armée nombreuse. La valeur de ces troupes pallie au déficit numérique<sup>60</sup>.

Dans le cadre des cérémonies d'accueil des forces alliées, celles-ci sont conviées à un repas et reçoivent des cadeaux. Le cas échéant, elles participent à un défilé. Ibāl-pī-El, le général

<sup>55</sup> Sur la question des troupes alliées et de leur statut, cf. Abrahams 2014.

<sup>56</sup> Dans les listes lexicales, *dallu* est rapproché de l'adjectif *rabbu* « doux » (CAD R, p. 15) qui est utilisé pour caractériser le caractère soyeux (voire fin, par opposition à *kabru* « épais / dense ») d'une étoffe et le toucher de la main de la divinité qui soigne. On aurait affaire à des troupes qui caressent l'ennemi plutôt qu'elles ne le cognent J.-M. Durand (1998, p. 153, n°545, n. z) traduit par « mou ».

<sup>57</sup> Dans la lettre FM 6 14 (Joannès 2002, p. 184), les généraux babyloniens qui commandent le contingent de l'aide militaire procurée à Zimrī-Lîm au début de son règne, décrivent leurs troupes dont il demande le retour comme *erin<sub>2</sub>-am šaltam* (l. 12'). F. Joannès a traduit par une « vaillante armée ». Le sens qui convient ici est plutôt ici « une armée victorieuse ». Le terme *šaltu* est sans doute à associer au verbe *šalātu* A, cf. CAD Š/1, p. 238 l.a : « dominer / contrôler / gouverner ». Le corpus divinatoire offre de nombreux exemples de ce verbe appliqué aux troupes alliées dans des prédictions où elles apparaissent en position de force et suscitent de ce fait la crainte qu'elles ne se retournent contre le pays d'accueil, cf. sur ce point Abrahams 2016, p. 81-82.

<sup>58</sup> Pour ce sens de *amāru* I/3, cf. CAD A/2, p. 13, 2e.

<sup>59</sup> L. 12'-13' : *ša-bu-um šu-ú ki-ma 30 li-mi ša-bi-im hi-ip-p[a\*-ni], na-sa-ha-am i-le-i*.

<sup>60</sup> Le même type d'argument est soutenu à propos des 100 et 1000 soldats considérés comme équivalents respectivement à 1000 et 10000 hommes dans la lettre ARM 2 23, 18'-20' (LAPO 17 590, p. 232-237).

qui commande les troupes mariotes décrit dans la lettre A.486<sup>+</sup> (LAPO 17 579, p. 202) la cérémonie qui s'est déroulée au lendemain de l'arrivée de l'un des contingents mariotes à Babylone. Il dit avoir réuni 50 « bons soldats » pour faire la parade et porter les enseignes sur lesquelles figuraient les symboles des divinités<sup>61</sup>.

## 6. Conclusion

Dans la documentation de Mari, le caractère d'élite d'une troupe est défini par l'expérience (*amārum* I/3] ARM 28 13) et surtout par le qualificatif de « bon » (*damqum*). Les troupes désignées comme telles sont capables même en petit nombre de renverser une situation difficile. L'opposition entre « bon » et « doux » (*dallum*) suggère également un état d'esprit tourné vers la motivation au combat. Ce sont aussi ces « bonnes troupes » dont les souverains espèrent bénéficier de la part de leurs alliés. Elles disposent également du privilège de porter les emblèmes divins lors des parades. Dans certains cas, la désignation d'« expérimenté » et de « bon » peut être associée spécifiquement à des corps spécialisés : les patrouilleurs (ARM 28 13) et la troupe de la porte du palais (ARM 2 1) où sont intégrés les gardes du corps (ARM 4 34). Ces derniers étaient scindés en deux catégories : ceux qui étaient en faction à la porte du palais et d'autres plus spécifiquement affectés à l'escorte du roi et de personnalités importantes (ARM 14 66). La lettre ARM 33 67 est particulièrement intéressante puisqu'elle documente la constitution d'une unité d'élite par la sélection de 100 soldats qualifiés d'« excellents » (*dameq*) parmi un contingent de *pirḫum*, un terme qui nous l'avons vu ne désigne pas un soldat d'élite mais un soldat régulier soumis à un service d'expédition attaché à une terre de fonction (ARM 27 107). Les gardes du corps bénéficient également d'une terre au titre de leur service (ARM 27 107) mais cette pratique n'est pas systématique. En effet, d'après ARM 2 1, parmi les éléments d'élite qui constituent la troupe de la porte du palais recrutée par Yasmah-Addu, seules les plus pauvres disposaient du soutien du palais pour leur entretien probablement sous forme de rations alimentaires plutôt que par le biais de terres de fonction.

Sont recrutés dans ces différents corps spécialisés : des Bédouins (garde du corps, ARM 2 25 ; troupe de la porte du palais, ARM 2 1), des individus indépendants de la sphère du palais (*pirḫum*, ARM 14 4 et ARM 6 40) et ceux qui en relevaient (*pirḫum*, ARM 13 14 et A.809 ; garde du corps, ARM 14 66, *ṣābum kiṣrum*, ARM 5 49).

Si la documentation de Mari est très riche en information concernant les questions relatives à l'armement, il est néanmoins assez rare de pouvoir associer telle ou telle arme à un type de soldats en particulier. Javelots-*nazinum* et lances-*ṣukurrum* avec des modèles pour la parade équipent la troupe de la porte du palais (*Ṣābum* n° 6 [= M.10342] et FM 6 54). Toutefois ces deux armes, étant donné leur large diffusion, ne sont pas spécifiques à cette unité.

Les missions que se voient confiées ces unités sortent de leur domaine de spécialisation en fonction des besoins : les soldats du *pirḫum* pouvaient être appelés pour des opérations de sécurité courante. Les gardes du corps, la troupe de la porte du palais et les patrouilleurs étaient aussi intégrés aux corps expéditionnaires. L'ensemble de ces forces militaires pouvaient également être affectés à des tâches civiles à l'exception du corps de réserve du régiment du roi dans le contexte de la lettre ARM 5 70.

## Abréviations :

AbB 2 = Frankena R. (1966).

AbB 4 = Kraus F. R. (1968).

AbB 11 = Stol M. (1986).

AHw = W. von Soden, *Akkadisches Handwörterbuch*, Wiesbaden, 1959-1981.

---

<sup>61</sup> Sur les emblèmes divins accompagnant les armées en campagne, cf. Vidal 2009 et Guichard 2014, p. 56-57.

ARM 1 = Dossin G. (1950).  
 ARM 2 = Jean Ch. F. (1950).  
 ARM 3 = Kupper J.-R. (1950).  
 ARM 4 = Dossin G. (1951).  
 ARM 5 = Dossin G. (1952).  
 ARM 9 = Birot M. (1960).  
 ARM 13 = Dossin G., Bottéro J., Birot M., Burke M. L., Kupper J.-R., Finet A. (1974).  
 ARM 14 = Birot M. (1974).  
 ARM 22 = Kupper J.-R. (1983).  
 ARM 23 = Bardet G., Joannès F., Lafont B., Soubeyran D., Villard P. (1984).  
 ARM 26/1 = Durand J.-M. (1988).  
 ARM 26/2 = Charpin D., Joannès F., Lackenbacher S., Lafont B. (1988).  
 ARM 27 = Birot M. (1993).  
 ARM 28 = Kupper J.-R. (2006).  
 ARM 33 = Durand, J.-M. (2019).  
 CAD = The Assyrian Dictionary of the University of Chicago, Chicago, 1956-2010.  
 LAPO 16 = Durand J.-M. (1997).  
 LAPO 17 = Durand J.-M. (1998).  
 LAPO 18 = Durand J.-M. (2000).  
 TEM 1 = Birot M. (1953).  
 TEM 3 = Birot M. (1955).

#### Bibliographie :

Abraham K., Van Lerberghe K. (2017), *A Late Old Babylonian Temple Archive from Dūr-Abiešuh. The Sequel*, Bethesda, (Cornell University Studies in Assyriology and Sumerology, 29).

Abrahami P. (1992), « La circulation militaire dans les textes de Mari : la question des effectifs », dans Charpin D., Joannès F. (dir.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien. Actes de la 38<sup>ème</sup> Rencontre Assyriologique Internationale*, Paris, p. 157-166.

Abrahami P. (1997), *L'armée à Mari*, (Thèse de doctorat), Université de Paris I, <https://univ-lille3.academia.edu/AbrahamiPhilippe>.

Abrahami P. (2014), « Les obligations militaires entre alliés d'après le témoignage des archives de Mari de l'époque paléo-babylonienne (ca 1810-1761 av. J.-C.) », dans Bouineau J. (dir.), *Droit international. Aspects politiques. Mutations et recompositions de l'espace méditerranéen*, t. 1, Paris, p. 43-69.

Abrahami P. (2016), « Aspects de la guerre dans le corpus divinatoire de Mésopotamie », dans Abrahami P., Wolff C. (dir.), *Kakkēka rukusma (« Ceins tes armes ! »)*. 2<sup>e</sup> Rencontre d'Histoire militaire du Proche-Orient ancien (Lyon, 17-18 octobre 2013), Paris, p. 69-85 (HiMA 3).

Arkipov I. (2012), *Le vocabulaire de la métallurgie et la nomenclature des objets en métal dans les textes de Mari*, Leuven-Paris-Dudley.

Bardet G., Joannès F., Lafont B., Soubeyran D., Villard P. (1984), *Archives administratives de Mari I*, Paris.

Béranger M. (2019), « Dur-Abi-Ešuh and the Aftermath of the Attack on Nippur: New Evidence from Three Unpublished Letters », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 113, p. 99-122.

Birot M. (1953), « Textes économiques de Mari (I) », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 47, p. 121-130.

Birot M. (1955), « Textes économiques de Mari (III) », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 49, p. 15-31.

Birot M. (1960), *Textes administratifs de la salle 5 du Palais*, Paris.

Birot M. (1974), *Lettres de Yaqqim-Addu. Gouverneur de Sagarâtum*, Paris.

Birot M. (1993), *Correspondance des gouverneurs de Qaṭṭunân*, Paris.

Bonechi M., Catagnoti A. (1994), « Compléments à la correspondance de Yaqqim-Addu, gouverneur de Sagarâtum (textes n°23 à n°46) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Paris, p. 55-82 (Mémoires de NABU, 3).

Charpin D., Millet Albà A. (2009), « Yabliya, Âl-kâpim et l'identification de Shishîn », dans Cancik-Kirschbaum E., Ziegler N. (dir.), *Entre les fleuves – I. Untersuchungen zur historischen Geographie Obermesopotamiens im 2. Jahrtausend v. Chr.*, Gladbeck, p. 261-274, (Berliner Beiträge zum Vorderen Orient, 20).

Charpin D., Ziegler N. (2003), *Florilegium marianum V. Mari et le Proche-Orient à l'époque amorrite. Essai d'histoire politique*, Paris, (Mémoire de NABU, 6).

Charpin D., Joannès F. Lackenbacher S., Lafont B. (1988), *Archives épistolaires de Mari I/2*, Paris.

Charpin D., (1994), « Une campagne de Yahdun-Lîm en Haute-Mésopotamie (textes n°90 à n°115) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Paris, p. 177-200, (Mémoires de NABU, 3).

Charpin D. (1998), « Toponymie amorrite et toponymie biblique : la ville de Šîbat / Šôbah », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 92, p. 79-92.

Charpin D. (2004), « Nomades et sédentaires dans l'armée de Mari du temps de Yahdun-Lîm » dans Nicolle C. (dir.), *Nomades et sédentaires en Mésopotamie. Compte rendu de la XLV<sup>e</sup> Rencontre Assyriologique Internationale (Paris, 10-13 juillet 2000)*, Paris, p. 83-94 (Amurru 3).

Dezső T. (2016), *The Assyrian Army. II. Recruitment and Logistics*, Budapest.

Dossin G. (1938), « Signaux lumineux au pays de Mari », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 35/3-4, p. 174-186.

- Dossin G. (1950), *Correspondance de Šamši-Addu et de ses fils*, Paris.
- Dossin G. (1951), *Correspondance de Šamši-Addu et de ses fils (suite)*. Paris.
- Dossin G. (1952), *Correspondance de Iasmaḥ-Addu*, Paris.
- Dossin G., Bottéro J., Birot M., Burke M. L., Kupper J.-R., Finet A. (1974), *Textes divers*, Paris.
- Durand J.-M. (1987), « L'organisation de l'espace dans le palais de Mari : le témoignage des textes », dans Lévy E. (dir.), *Le système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du Colloque de Strasbourg 19-22 juin 1985*, Strasbourg, p. 39-110 (Travaux du Centre de Recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques, 9).
- Durand J.-M. (1988), *Archives épistolaires de Mari I/1*, Paris.
- Durand J.-M. (1991), « Précurseurs syriens aux Protocoles néo-assyriens », dans Charpin D., Joannès F. (dir.), *Marchands, Diplomates et Empereurs. Études sur la civilisation mésopotamienne offertes à Paul Garelli*, Paris, p. 13-71.
- Durand J.-M. (1994), « Administrateurs de Qaṭṭunân (textes n°47 à n° 71) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Paris, p. 83-114 (Mémoires de NABU, 3).
- Durand J.-M. (1997), *Les documents épistolaires du palais de Mari*, t. I, Paris, (Littératures anciennes du Proche-Orient, 16).
- Durand J.-M. (1998), *Les documents épistolaires du palais de Mari*, t. II, Paris, (Littératures anciennes du Proche-Orient, 17).
- Durand J.-M. (2000), *Les documents épistolaires du palais de Mari*, t. III, Paris, (Littératures anciennes du Proche-Orient, 18).
- Durand J.-M. (2002), *Florilegium marianum VII. Le Culte d'Addu d'Alep et l'affaire d'Alahtum*, Paris, (Mémoires de NABU, 8).
- Durand J.-M. (2009), *La nomenclature des habits et des textiles dans les textes de Mari*, Paris, (Archives royales de Mari 30).
- Durand, J.-M. (2019), *Les premières années du roi Zimrî-Lîm de Mari. Première partie*. Leuven, Paris, Bristol.
- Edzard D. O. (1964), « Mari und Aramäer ? », *Zeitschrift für Assyriologie und Vorderasiatische Archäologie*, 56, p. 142-149.
- Eidem J. (1994), « Raiders of the lost Treasure of Samsī-Addu (texte n°116) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Paris, p. 201-208, (Mémoires de NABU, 3).
- Fiette B. (2018), *ARCHIBAB 3. Le palais, la terre et les hommes. La gestion du domaine royal de Larsa d'après les archives de Šamaš-hazir*, Antony, (Mémoires de NABU 20).

- Finet A. (1983), *Le Code de Hammurapi*, Paris, (Littératures anciennes du Proche-Orient, 6).
- Frankena R. (1966), *Briefe aus dem British Museum*, Leiden.
- Glassner J.-J. (2005), « L'onomastique de Marhaši », *Nouvelles Assyriologiques Brèves et Utilitaires* 2005/1, p. 11-14, n°13.
- Guichard M. (2014), *Florilegium marianum XIV. L'Épopée de Zimrī-Lîm*, Paris, (Mémoires de NABU, 16).
- Heimpel W. (2003), *Letters to the King of Mari. A New Translation, with Historical Introduction, Notes and Commentary*, Winona Lake, Indiana, (Mesopotamian Civilizations, 12).
- Jean Ch.-F. (1939), « Biḫrum, dans les *Lettres de Mari* », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 36/2, p. 112.
- Jean Ch. F. (1950), *Lettres diverses*, Paris.
- Joannès F. (1994), « L'eau et la glace », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum II. Recueil d'études à la mémoire de Maurice Birot*, Paris, p. 137-150, (Mémoires de NABU, 3).
- Joannès F. (2002), « Lettres de généraux babyloniens (textes n<sup>os</sup>10-17) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.), *Florilegium marianum VI. Recueil d'études à la mémoire d'André Parrot*, Paris, p. 169-194, (Mémoire de NABU, 7).
- Kraus F. R. (1968), *Briefe aus dem Archive des Šamaš-Hāzir*, Leiden.
- Kupper J.-R. (1950), *Correspondance de Kibri-Dagan. Gouverneur de Terqa*, Paris.
- Kupper J.-R. (1983), *Documents administratifs de la salle 135 du Palais de Mari*, Paris.
- Kupper J.-R. (2006), *Lettres royales du temps de Zimri-Lim*, Paris.
- Lacambre D. (2002), « Études sur le règne de Zimrī-Lîm de Mari », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 96/1, p. 1-21.
- Lacambre D., Millet Albà A. (2008), « 2. Textes administratifs », dans Tunca Ö., Baghdo A. (dir.), *Chagar Bazar (Syrie) III. Les trouvailles épigraphiques et sigillographiques du chantier I (2000-2002)*, Louvain, Paris, Dudley (MA), p. 19-122 (Publications de la Mission archéologique de l'Université de Liège en Syrie).
- Lafont B. (1985), « Le šābum du roi de Mari au temps de Yasmah-Addu », dans Durand J.-M., Kupper J.-R. (dir.), *Miscellanea Babylonica. Mélanges offerts à Maurice Birot*, Paris, p. 161-179.
- Lafont B. (2002), « La correspondance de Mukannišum trouvée dans le palais de Mari : nouvelles pièces et essai d'évaluation (textes n<sup>os</sup>50-66) », dans Charpin D., Durand J.-M. (dir.),

*Florilegium marianum VI. Recueil d'études à la mémoire d'André Parrot*, Paris, p. 373-412, (Mémoires de NABU, 7).

Sasson J. M. (1969), *The Military Establishments at Mari*, Rome (Studia Pohl, 3).

Stol M. (1986), *Letters from Collections in Philadelphia Chicago and Berkeley*, Leiden.

Stol M. (2004), « Wirtschaft und Gesellschaft in Altbabylonischer Zeit », dans Attinger P., Sallaberger W., Wäfler M. (dir.), *Mesopotamien. Die altbabylonische Zeit*, Fribourg et Göttingen, p. 643- 975 (Orbis Biblicus et Orientalis, 160/4).

Streck M. P. (2011), « 14. Babylonian and Assyrian », dans Weninger S. (dir.), *The Semitic Languages. An International Handbook*, Berlin, Boston, p. 359-396 (Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft / Handbooks of Linguistics and Communication Science, 36).

Van Lerberghe K., Voet G. (1991), *Sippar-Amnānum. The Ur-Utu Archive. Volume 1*, Gand, (Mesopotamian History and Environment. Series III, Text I).

Vidal J. (2009), « The Use of Military Standards by Old Babylonian Armies », *Akkadica*, 130, p. 43-51.

Veenhof K. R. (2003), « Fatherhood is a Matter of Opinion. An Old Babylonian Trial on Filiation and Service Duties », dans Sallaberger W. et al. (dir.), *Literatur, Politik und Recht in Mesopotamien. Festschrift für Claus Wilcke*, Wiesbaden, p. 313-332.

Ziegler N. (1999), *Florilegium marianum IV. Le Harem de Zimrî-Lîm*, Paris, (Mémoires de NABU 5).

Ziegler N. (2008), « Samsî-Addu et ses soldats », dans Abrahami P., Battini L. (dir.), *Les armées du Proche-Orient ancien (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> mill. av. J.-C.). Actes du colloque international organisé à Lyon les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2006, Maison de l'Orient et de la Méditerranée*, Oxford, p. 49-56 (BAR International series 1855).